



Commission scolaire  
des **Samares**

*L'élève au coeur de nos actions!*

# Plan d'engagement vers la réussite 2018-2022

(version abrégée)

MAI 2018

## NOS ENJEUX

### LA CLIENTÈLE

- Adaptation en lien avec les besoins et capacités des élèves
- Développement de voies qualifiantes
- Persévérance et lutte au décrochage scolaire
- Qualification et diplomation

### LES PERSONNELS

- Développement de compétences (organisation apprenante)
- Supervision et accompagnement
- Responsabilité et éthique professionnelle
- Stabilité du personnel
- Sentiment d'appartenance

### LES PARENTS, LES PARTENAIRES ET LA COMMUNAUTÉ

- Collaboration et communication
- Entente de complémentarité dans le partage de l'offre de service
- Valorisation et promotion de l'éducation publique

## NOTRE VISION

La Commission scolaire des Samares vise le développement d'une organisation apprenante dans laquelle on retrouve des élèves persévérants, du personnel engagé, des parents mobilisés et un réseau de partenaires impliqués.

## NOTRE MISSION

Tout en valorisant l'éducation publique, la Commission scolaire des Samares place l'élève au cœur de ses actions en organisant des services de qualité, en offrant des parcours différenciés aux élèves jeunes et adultes en vue d'instruire, socialiser et qualifier le plus grand nombre et de devenir ainsi des citoyens responsables et impliqués.

## NOS VALEURS

Croire en la réussite de l'élève, c'est être :

- Engagé
- Responsable
- Cohérent
- Innovateur
- Persévérant

# NOS ORIENTATIONS

Annexe 1 – Nos orientations et nos objectifs expliqués

## ORIENTATION 1

Diplômer et qualifier le plus grand nombre d'élèves

<b>OBJECTIF 1.1</b>	<b>Augmenter de 61,8 % à 70 % le taux de diplomation et de qualification d'ici juin 2022. (Donnée MEES 2014-2015 : 61,8 %)</b>		
<b>Indicateurs</b>	<p>Le taux d'élèves diplômés (DES et DEP) et le taux d'élèves qualifiés (CFPT-CFMS). 7 ans Écart entre les garçons et les filles : 13,7 % Écart entre les élèves HDAA et les élèves ordinaires : 29,4 %<sup>1</sup></p> <p><b>Annexe 2</b> – Portrait des statistiques ministérielles CSS et écarts de réussite entre différents groupes d'élèves</p> <p>Le taux d'élèves qui obtiennent un premier diplôme ou une qualification avant l'âge de 20 ans. (Données officielles MEES)</p>		
<b>OBJECTIF 1.2</b>	<b>Augmenter la persévérance scolaire en diminuant de 4 % à 3 % le taux de sortants sans diplôme ou qualification annuellement d'ici juin 2022. (Donnée MEES 2014-2015 : 29,7 %)</b>		
<b>Indicateurs</b>	<p>A. Taux de sortants sans diplôme ni qualification (MEES)</p> <p>B. Évolution du nombre d'inactifs et sans diplôme (CSS-LUMIX)</p> <p>C. Données officielles MEES</p>		
<b>OBJECTIF 1.3</b>	<b>Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de 4<sup>e</sup> année du primaire en écriture de 85,9 % à 88 %.</b>		
<b>Indicateur</b>	Résultats à l'épreuve de 4 <sup>e</sup> année du primaire en écriture.		
<b>OBJECTIF 1.4</b>	<b>Augmenter de 7 % la proportion des élèves (réguliers, HDAA, en francisation, toute clientèle) se situant dans les intervalles 69 % à 100 % d'ici juin 2022 en français et en mathématique.</b>		
<b>Indicateurs*</b>	<p><b>6<sup>e</sup> année (Pri)</b></p> <p><u>Écrire</u> de 68 % à 75 %</p> <p><u>Lire</u> de 66 % à 73 %</p> <p><u>Résoudre</u> de 68 % à 75 %</p> <p><u>Utiliser</u> de 72 % à 79 %</p>	<p><b>Mathématique (Sec)</b></p> <p><u>S2 – Résoudre</u> de 59 % à 66 %</p> <p><u>S2 – Utiliser</u> de 52 % à 59 %</p> <p><u>S4 CST – Résoudre</u> de 50 % à 57 %</p> <p><u>S4 CST – Utiliser</u> de 40 % à 47 %</p>	<p><b>Français (Sec)</b></p> <p><u>S2 – Écrire</u> de 52 % à 59 %</p> <p><u>S2 – Lire</u> de 50 % à 57 %</p> <p><u>S5 – Écrire</u> de 43 % à 50 %</p> <p><u>S5 – Lire</u> de 46 % à 53 %</p>

\*Le pourcentage représente la proportion des résultats des élèves se situant au-delà de 69 %.

<sup>1</sup> Les écarts entre les élèves immigrants de première génération et les autres élèves ainsi que les écarts entre les élèves selon l'indice de défavorisation sont peu significatifs pour la CSS.

<b>OBJECTIF 1.5</b>	<b>Diminuer de 20 % à 17 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire. (Donnée MEES provisoire 2015-2016 : 19,8 %)</b>
<b>Indicateur</b>	Taux d'élèves avec une année de retard.

<b>OBJECTIF 1.6</b>	<b>Élaborer et déployer un plan d'action en approche orientante dans tous les établissements qui positionne la formation professionnelle au sein des différents parcours scolaires d'ici juin 2022.</b>
<b>Indicateur</b>	Nombre d'établissements ayant déposé un plan sur le nombre total d'établissements (taux). Indicateur à déterminer en 2019.

<b>OBJECTIF 1.7</b>	<b>Augmenter la persévérance scolaire en diminuant de 40,8 % à 36,8 % le taux d'abandon en formation générale adulte et de 23,5 % à 18,5 % en formation professionnelle.</b>
<b>Indicateur</b>	Taux d'abandon en formation générale adulte et en formation professionnelle.

## ORIENTATION 2

S'assurer que les établissements sont des milieux sains, sécuritaires et stimulants où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées.

<b>OBJECTIF 2.1</b>	<b>2.1 Favoriser et augmenter les actions annuellement à l'intérieur de plans qui assurent un milieu sain, sécuritaire, qui développe les habiletés sociales, et bienveillant dans tous les établissements. (cible à déterminer - 2019)</b>
<b>OBJECTIF 2.2</b>	<b>2.2 Favoriser et augmenter les actions annuellement à l'intérieur de plans qui assurent le développement de saines habitudes de vie dans tous les établissements. (cible à déterminer - 2019)</b>
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'actions en lien avec la sécurité. Nombre d'actions en lien avec les saines habitudes de vie, dont <i>On bouge au cube</i> . (Premières données → 2019)

<b>OBJECTIF</b> 2.3	<b>Augmenter le nombre d'établissements ayant un ou des projets où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées dans un mandat défini par le projet éducatif des établissements.</b> (cible à déterminer - 2019)
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'établissements et nombre de projets. (Premières données → 2019)
<b>OBJECTIF</b> 2.4	<b>Augmenter le nombre d'établissements ayant un ou des projets innovants et stimulants (culturels, sportifs, scientifiques, entrepreneuriaux, etc.) dans le cadre du projet éducatif des établissements.</b> (cible à déterminer - 2019)
<b>Indicateurs</b>	Nombre d'établissements et nombre de projets. (Premières données → 2019)
<b>OBJECTIF</b> 2.5	<b>Améliorer de 20,8 % à 17,8 % l'état des bâtiments du parc immobilier vers un état satisfaisant.</b>
<b>Indicateurs</b>	Indicateurs CSS Données ministérielles

## ORIENTATION 3

Développer une organisation apprenante répondant aux besoins et capacités des élèves.

<b>OBJECTIF</b> 3.1	<b>Engager 100 % du personnel enseignant dans un processus de développement continu.</b>
<b>Indicateur</b>	Nombre d'enseignantes et d'enseignants sur le nombre total du personnel enseignant. (Premières données → 2019)
<b>OBJECTIF</b> 3.2	<b>Déployer dans tous les établissements une ou des approches collaboratives à l'égard des pratiques pédagogiques.</b>
<b>Indicateur</b>	Nombre d'établissements ayant déployé une ou des approches collaboratives. (Premières données → 2019)

<b>OBJECTIF</b> 3.3	<b>Former 100 % du personnel complémentaire et de soutien en lien avec ses rôles et mandats selon les formations incontournables.</b>
<b>Indicateur</b>	Nombre de personnels complémentaires et de soutien formés annuellement par rapport au nombre de personnels. (Premières données → 2019)

<b>OBJECTIF</b> 3.4	<b>Engager 100 % du personnel-cadre dans une approche collaborative et dans un processus de développement des compétences des gestionnaires (le leadership pédagogique, les pratiques de gestion, l'accompagnement et la supervision du personnel).</b>
<b>Indicateur</b>	Nombre de cadres, de directions et de directions adjointes d'établissement engagés dans un processus de développement sur le nombre de cadres, de directions et de directions adjointes d'établissement. (Premières données → 2019)

## DÉCLARATION DE SERVICES

La Commission scolaire des Samares (CSS) dessert la population des MRC de D'Autray, de Joliette, de la Matawinie et de Montcalm pour un total de 51 municipalités sur un territoire de 12 000 kilomètres carrés. La Commission scolaire des Samares compte 62 écoles réparties dans 86 établissements scolaires, soit 10 écoles secondaires, une école régionale spécialisée (école de l'Espace-Jeunesse), 51 écoles primaires. Elle compte également le Centre multiservice des Samares qui comprend 12 centres de formation : en formation générale des adultes, en formation professionnelle et plusieurs points de services dans les municipalités et au sein de divers organismes, écoles et entreprises.

Le nombre d'élèves en formation générale des jeunes est près de 22 000, le nombre d'admissions en formation générale des adultes est de 3703, le nombre d'admissions en formation à distance est de 1115 et le nombre d'admissions en formation professionnelle est de 2018. Conformément à l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique, « La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la présente loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement. »

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région.

De façon plus spécifique, la Commission scolaire des Samares, afin de diplômé et qualifier le plus grand nombre d'élèves, a la volonté de s'assurer que les écoles sont des milieux sains, sécuritaires et stimulants où l'implication des parents et la collaboration des partenaires sont sollicitées. C'est au sein d'une organisation apprenante répondant aux besoins et aux capacités des élèves qu'elle compte atteindre ses objectifs de réussite.

## SERVICES OFFERTS

### L'éducation préscolaire

Le programme du préscolaire 4 ans est offert dans 7 écoles de notre commission scolaire et celui du préscolaire 5 ans, à tous les enfants du territoire. D'une part, le programme Passe-Partout est disponible dans 23 écoles pour les enfants de 4 ans pour un total de 40 groupes. D'autre part, l'éducation préscolaire 4 ans est disponible pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), dans trois écoles.

### L'enseignement primaire et l'enseignement secondaire

Tous les élèves de la Commission scolaire des Samares (CSS) ont accès à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire général. Cet enseignement est dispensé en conformité avec le Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire et avec les programmes prévus par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. En plus du programme régulier, plusieurs écoles offrent des concentrations et des projets pédagogiques particuliers.

### L'éducation des adultes

La Commission scolaire offre à l'éducation aux adultes les services suivants aux élèves de 16 ans et plus au Centre multiservice des Samares :

- Formation générale de niveau secondaire et présecondaire;
- Formation à distance;
- Francisation;
- Formation à l'intégration sociale et socioprofessionnelle;
- Bilan des acquis relatif à la formation générale de base;
- Service d'Accueil, de Référence, de Conseil et d'Accompagnement (SARCA).

### La formation professionnelle

La formation professionnelle permet à notre clientèle d'acquérir le savoir et les savoir-faire nécessaires à l'exercice d'un métier. La formation professionnelle regroupe l'ensemble des programmes d'études professionnelles menant, entre autres, au diplôme d'études professionnelles (DEP), à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) et à l'obtention d'une attestation d'études professionnelles (AEP). La liste complète des programmes offerts se trouve sur le site Web du Centre multiservice des Samares (<https://www.centremultiservice.ca/formation-professionnelle>). La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) est aussi offerte en formation professionnelle. La RAC permet à notre clientèle de faire évaluer et reconnaître officiellement ses compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en fonction d'un programme d'études.

## Service aux entreprises et à la communauté

Le Service aux entreprises et à la communauté est spécialisé en formation sur mesure destinée aux entreprises et aux personnes. Pour une formation de base aux employés, une spécialisation, un perfectionnement, l'obtention ou le renouvellement d'une carte de compétences, le Service aux entreprises (SAE) peut organiser la formation qui convient, soit dans les milieux de travail ou dans les locaux de la Commission scolaire. Ce service offre également de la formation continue.

## Services éducatifs complémentaires

La Commission scolaire des Samares, en vertu des régimes pédagogiques applicables, offre des services complémentaires qui ont pour but de favoriser la progression de l'élève dans ses différents apprentissages. Elle s'est dotée d'un programme pour chaque service éducatif complémentaire :

Programme de soutien à l'apprentissage;

Programme d'aide;

Programme de vie scolaire;

Programme de promotion et de prévention de saines habitudes de vie.

Ces quatre programmes incluent les services suivants :

- l'éducation aux droits et aux responsabilités;
- l'animation sur les plans sportif, culturel et social;
- le soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque;
- l'information et l'orientation scolaires et professionnelles;
- la psychologie;
- la psychoéducation;
- l'éducation spécialisée;
- l'orthopédagogie;
- l'orthophonie;
- la santé et les services sociaux;
- l'animation de vie spirituelle et d'engagement communautaire

## Service à la clientèle scolaire

La Commission scolaire des Samares offre aussi, selon certaines modalités, des services tels que le service de garde, la surveillance pendant la période du dîner à l'école, des services de repas chauds et de transport.

## ENGAGEMENT

### Engagements en matière de service à la clientèle

En matière de service à la clientèle, la Commission scolaire des Samares s'engage à :

- offrir un service empreint de professionnalisme, c'est-à-dire caractérisé par le respect des personnes, l'ouverture aux autres, la coopération, la tolérance, le soutien ainsi que la communication et l'écoute;
- répondre avec célérité à toute demande lui étant adressée ;
- fournir une prestation de services qui se fonde sur des valeurs d'équité, d'impartialité et de transparence;
- transmettre des informations claires, précises et complètes;
- rendre disponibles, au moyen de divers outils d'information, les renseignements faisant davantage l'objet de demandes;
- tenir compte, dans la limite des ressources disponibles, des commentaires, des suggestions, des plaintes et des questions qui lui sont adressés, et ce, dans un souci d'amélioration continue de ses services;
- respecter les règles applicables en matière de confidentialité.

### Engagements en matière de reddition de comptes

La Commission scolaire adoptera son premier plan d'engagement vers la réussite au mois de mai 2018 et rendra compte de l'atteinte de ses objectifs dans le cadre de la publication de son rapport annuel 2018-2019, qu'elle présentera en assemblée publique. Le plan d'engagement vers la réussite et le rapport annuel seront disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire des Samares.

### Engagements de la part des différents services

#### Services éducatifs

Par son soutien aux établissements, les Services éducatifs s'engagent à concerter ses actions pour développer une communauté d'apprenants, par le biais de l'accompagnement, vers l'épanouissement et la réussite de nos élèves, à travailler en multidisciplinarité pour mettre en place un partage d'expertise qui répond au besoin des priorités établies par le milieu. Pour ce faire, nous accordons de l'importance à l'approche réflexive.

Dans le cadre de leurs mandats respectifs, les Services éducatifs s'engagent à soutenir les établissements dans l'actualisation de leur projet éducatif en planifiant des plans d'action des services au regard des enjeux des milieux autant en termes d'organisation scolaire, du transport, de l'enseignement, des services complémentaires et de l'adaptation scolaire.

### **Service des ressources humaines**

Par son implication dans le processus d'embauche, le Service des ressources humaines s'engage à mettre tous les efforts nécessaires pour faciliter le processus de dotation du personnel afin de permettre aux écoles de disposer des ressources qualifiées pour soutenir la réussite des élèves. Le personnel responsable du perfectionnement s'engage à mettre à la disposition des gens le perfectionnement nécessaire afin de les aider à jouer leur rôle si important auprès des élèves qui leur sont confiés, selon les ressources disponibles.

### **Service des ressources matérielles**

Le Service des ressources matérielles s'engage à favoriser la réussite des élèves en offrant des infrastructures de qualité et prêtes pour l'avenir. Il agit comme expert-conseil et supporte l'ensemble du personnel. Les membres du service sont foncièrement soucieux que les édifices qui leur sont confiés représentent un milieu de vie pour les élèves qui les fréquentent.

### **Service des ressources financières**

L'équipe du Service des ressources financières s'engage à tout mettre en œuvre pour faciliter les tâches administratives afin que les gestionnaires et le personnel administratif puissent consacrer la majeure partie de leur temps à soutenir le personnel et les élèves. La préoccupation du service à l'élève habite ces gens. Ils font le maximum pour rendre accessibles rapidement toutes les allocations permettant de faciliter le service à l'élève.

### **Service des technologies de l'information**

Présent dans le quotidien des élèves et du personnel, ce service qui œuvre tant dans les volets administratifs qu'éducatifs de la Commission scolaire s'engage à soutenir le développement de la pédagogie afin que nos élèves évoluent dans un milieu stimulant à la hauteur des compétences du 21<sup>e</sup> siècle. Il faut bien sûr que ce développement pédagogique se fasse dans un contexte de plus en plus exigeant pour la sécurité informationnelle.

### **Service du secrétariat général et des communications**

Par son volet communication, le Service du secrétariat général et des communications s'engage à partager l'information et à faire connaître notamment les belles réalisations vécues au sein de nos établissements afin de soutenir le développement du sentiment de fierté de notre organisation. Le service s'engage aussi à soutenir les dirigeants dans leurs prises de décision et les directions d'établissement dans la gestion du quotidien afin de faciliter leur communication et dégager du temps pour leur école.

## Traitement des plaintes

La Commission scolaire des Samares est soucieuse de se préoccuper des besoins de la population et d'offrir des services de qualité. Dans un processus d'amélioration continue, elle est disposée à recevoir des suggestions, des commentaires ou des plaintes. Par ailleurs, tous commentaires et toutes suggestions ou plaintes doivent, en premier lieu, être acheminés à l'établissement ou au service concerné.

Toute la documentation relative au traitement des plaintes ainsi que les coordonnées du Protecteur de l'élève sont accessibles sur le site Internet <http://www.cssamares.qc.ca/>

## Coordonnées de l'organisme

Commission scolaire des Samares :

Centre administratif

4671, rue Principale

Saint-Félix-de-Valois (Québec) J0K 2M0

Par téléphone : 450 758-3500

Par courriel : [sg@cssamares.qc.ca](mailto:sg@cssamares.qc.ca)

Par télécopieur : 450 889-8604

Site Web : [www.cssamares.qc.ca](http://www.cssamares.qc.ca)